

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 AVRIL 2016

Date de convocation : 05 Avril 2016

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, M. GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. GIRARD, Mme ALIGANT, M. HANNIER, Mmes MONTALESCOT, BECK-BOILEAU, MM. RICHON, MOINET, Mmes LAFAYE, FOURNALES, M. PISSIER, Mme DUBOURG, Mmes QUÉRÉ-JELINEAU, NATHIER, M. DUVAL.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. CANUS, WATTEBLED, TARDY

Excusé : M. NORMAND

Secrétaire de séance : M. DUVAL

Avant que la séance ne commence, Mme QUÉRÉ-JELINEAU souhaite adresser à M. PANNAUD ses félicitations pour son élection en tant que vice-président de la CDA. Elle espère qu'il s'agit d'un signe fort pour la CDA afin d'en enrayer le dysfonctionnement et la rendre plus attractive. En effet, les CDC de SAINT PORCHAIRE et GEMOZAC ne se rallient pas à la CDA de Saintes bien que cela soit aberrant.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MARS 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 Mars 2016

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION DE M. PISSIER SUITE A LA DEMISSION DE Mme CHAPELLE

M. PANNAUD informe le Conseil Municipal que Mme Sophie CHAPELLE, conseillère municipale, a présenté, par lettre recommandée datée du 20 Mars 2016 et reçue en mairie le 22 Mars 2016, sa démission de son poste de conseillère municipale. Ce courrier a été adressé le 23 Mars 2016 pour information à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime, sous Couvert de Madame la Sous-Préfète de Saintes, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

M. Gérard PISSIER élu sur la liste « Le Nouvel Elan pour Chaniers », est le suivant de cette liste appelé à remplacer la conseillère démissionnaire.

M. PANNAUD remercie M. PISSIER d'accepter ces fonctions et lui souhaite la bienvenue.

M. PISSIER indique qu'il habite Chaniers depuis 2009 et qu'il participe à la vie associative de la commune en tant que vice-président de la Section de Gymnastique Volontaire et membre du Comité d'Animation. Il précise qu'il devient le doyen de l'assemblée.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions ont été mises en place par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2014.

Suite à la démission de Mme Sophie CHAPELLE, élue sur la liste « Le Nouvel Elan pour Chaniers », il convient de procéder à son remplacement au sein de la Commission « Associations » dont elle était membre.

M. PISSIER indique qu'il souhaite participer, dans un premier temps, à la Commission « Associations » et qu'il se prononcera plus tard pour intégrer éventuellement d'autres commissions.

BUDGET PRINCIPAL

M. PANNAUD laisse la présidence de la séance à M. PISSIER en vue de la présentation du compte administratif 2015 du Budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : (CF. ANNEXE)

M. GIRARD, adjoint aux finances, présente le compte administratif

En fonctionnement,

Les recettes se sont élevées à 2 592 229.49 €

Les dépenses à 2 112 471.44 €

Résultat de fonctionnement 2015 + 479 758.05 €

Report résultat exercice antérieur + 221 123.01 €
Laissant apparaître un excédent de clôture 2015 + **700 881.06 €**

En Investissement,

Les Recettes se sont élevées à 418 450.89 €
Les dépenses à 559 466.68 €
Résultat d'investissement - 141 015.79 €
Report résultat antérieur - - 63 772.20 €
Résultat de clôture 2015 : - **204 787.99 €**

Restes à réaliser :

- Dépenses : 125 884.16 €
- Recettes : 13 589.00 €

M. DUVAL demande ce que sont les restes à réaliser. M. RICHON indique qu'il s'agit soit de travaux non réalisés soit de travaux réalisés mais qui n'ont pu être réglés sur l'exercice.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique qu'il serait bien de pouvoir faire la différence entre les travaux non effectués et ceux qui ont bien été réalisés mais non encore payés.

M. RICHON rappelle que la liste des travaux inscrits en restes à réaliser figurait au DOB. Il en donne la lecture.

Restes à réaliser :

Dépenses : 125 884.16

- Audits énergétiques bâtiments communaux: 14 000 €
- Etude aménagement du carrefour du Maine Allain : 2 064 €
- Diagnostic Eglise : 13 000 €
- Travaux voirie chemin des potagers : 34 000 €
- Toiture Eglise : 5 040 €
- Revêtements de sols Ecole pasteur : 2 050.10 €
- Menuiseries La Poste : 3 500 €
- Maçonnerie La Poste : 5 300 €
- Eclairage Public passage piéton Maine Allain : 575.96 €
- EP route des jonquilles/champs des vignes : 879.11 €
- EP passage piéton Ecole Ronsard : 1 369.62 €
- EP pose mâts en fonte : 11 885.05 €
- Achat balayeuse : 19 341.24 €
- Achat petit tracteur : 11 464.76 €
- Achat vidéoprojecteur : 1 014.18 €
- Panneaux de voirie : 400.14 €

Recettes :

- Subvention achat balayeuse et petit tracteur : 13 589 €

M. PANNAUD, ne pouvant pas prendre part au vote, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 21 voix pour, approuve le compte administratif 2015 du budget principal qui vient de lui être présenté.

M. PANNAUD réintègre la séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de gestion du receveur est conforme au Compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le « compte administratif » pour 2015 présentant un excédent de fonctionnement de **700 881.06 €**, constatant qu'il apparaît un déficit de la section d'investissement s'élevant à - **204 787.99 €** entraînant un besoin de financement, vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 Décembre 2015 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016, Il est proposé d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour **317 083.15 €**

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour **383 797.91 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

VOTE DES TAUX DES TAXES

M. PANNAUD propose de conserver les taux des 3 taxes votés en 2015, ce qui donnerait en produit total attendu la somme de **1 463 724 €**

	POUR MÉMOIRE - 2015					2016		
	Bases prévisionnelles 2015	taux votés	produit attendu	Bases effectives	produits perçus 2015	Bases prévisionnelles 2016	taux 2016	produit attendu
Taxe habitation	4 046 000	17.35	701 981	4 198 013	731 893	4 277 000	17.35	742 060
Foncier bâti	2 888 000	22.87	660 486	2 893 901	661 835	2 912 000	22.87	665 974
Foncier non bâti	123 800	45.35	56 143	123 367	55 947	122 800	45.35	55 690
TOTAL			1 418 610		1 449 675			1 463 724

EVOLUTION DES BASES PREVISIONNELLES 2015/2016 :

T HABITATION : 5.709

T.FONCIERES 0.831

FONCIER NON BATI : -0.807

EVOLUTION DU PRODUIT ATTENDU de 2015 à 2016 : 45 114 € soit 3.180%

Différence entre le produit perçu en 2015 et le produit attendu en 2016 : 14 049 €

Mme QUÉRÉ-JELINEAU fait remarquer que certaines communes, considérant la hausse des bases, font le choix de conserver le même produit attendu et baissent les taux communaux ce qui permet aux contribuables de ne pas perdre de pouvoir d'achat.

Une autre solution consiste à augmenter le nombre de contribuables avec la mise en place de mesures incitatives telles que l'exonération de la taxe d'habitation.

M. PANNAUD demande, par rapport à la première remarque, comment équilibrer le budget entre la baisse des dotations de l'Etat et aussi de la Région et les dépenses toujours aussi importantes malgré l'effort pour les contenir. Il aimerait lui aussi que le pouvoir d'achat du contribuable ne diminue pas.

Actuellement, il indique travailler sur d'autres pistes, en particulier, sur les bases locatives pour voir si elles correspondent bien à l'état réel des logements, afin que, dans une volonté d'équité chacun paie ce qu'il doit.

Quant à la seconde remarque, il indique que la commune de Chaniers a vu sa démographie évoluer de 0.6 à 1% par an. Elle a dépassé le seuil des 3500 habitants et doit maintenant assumer une amende de carence en habitat social de **28 000 €**.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU fait remarquer que Chaniers a mis longtemps à passer à plus de 3500 habitants. M. PANNAUD indique que comparée à PISANY ou CORME ROYAL, la population augmente avec des anciens plutôt qu'avec les jeunes

Mme QUÉRÉ-JELINEAU souligne que les mesures incitatives attirent les jeunes.

M. PANNAUD rappelle que la Commune a versé une subvention à des primo-accédants bénéficiant d'un PTZ dans un lotissement dont la dernière parcelle vient d'être vendue.

M. FOURRÉ indique que l'on a fait un budget de sagesse et réfléchi.

Si on doit maintenir le même produit fiscal en baissant les taux, avec de surcroît la baisse des dotations de l'Etat, comment la commune pourra-t-elle faire des investissements ?

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, décide le maintien des taux communaux votés en 2015.

BUDGET 2016

Section de Fonctionnement

M. RICHON présente la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 738 989 €**.

- Dépenses

<u>Charges à caractère général</u>	<u>Budget 2015</u>	<u>2016</u>
<u>Charges de Personnel</u>	577 300 €	583 200 €
<u>Atténuation de Produits</u>	850 000 €	850 000 €
<u>Autres charges de gestion courante</u>	535 121€	535 121€
<u>Charges Financières</u>	145 400 €	170 260 €
<u>Charges Exceptionnelles</u>	90 000 €	81 500 €
<u>Virement Investissement</u>	3 000 €	3 000 €
<u>Opérations d'ordre de transfert entre section</u>	366 170 €	489 103 €
<u>TOTAL -</u>	30 143 €	26 805 €
	2 597 134 €	2 738 989 €

M. DUVAL note une différence de + 5000 € dans les charges à caractère général « autres frais divers » par rapport à la présentation faite en commission.

M. FOURRÉ indique qu'il s'agit de la refonte du site Internet qui a été inscrite en fonctionnement et non plus en investissement.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU estime qu'il serait plus juste d'inscrire le réalisé de l'année précédente plutôt que le prévisionnel.

M. RICHON indique qu'il s'agit de la présentation réglementaire des documents budgétaires.

- **Recettes**

<u>Résultat de Fonctionnement reporté</u>	Budget 2015	221 123 €	2016	383 797€
<u>Atténuation de Charges</u>		57 000 €		50 800 €
<u>Opérations d'Ordre -</u>		600 €		0 €
<u>Produits des services -</u>		11 920 €		12 420 €
<u>Impôts et Taxes -</u>		1 599 139 €		1 637 476 €
<u>Dotations -</u>		648 752 €		623 196 €
<u>Autres Produits</u>		35 000 €		30 100 €
<u>Produits Exceptionnels</u>		23 500 €		1 100 €
TOTAL -		2 597 134 €		2 738 989 €

Section d'Investissement

M. GIRARD présente la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 093 480.15 €**.

DEPENSES				RECETTES			
	Reports	nouveaux crédits	total		Reports	nouveaux crédits	total
001 - Résultat Reporté	204 787.99		204 787.99				
041 - Opérations patrimoniales				021 - Virement de la Sect° Fonctionnement			489 103
21534 - Réseaux Electrifications		17 000	17 000	024 - Produits de cessions		5 437	5437
16 - Emprunts			255 400	040 - Opérations d'ordre		26 805	26805
1641 - Remboursement Emprunts		253 000		2802 -Amortissement PLU		1 169	
165 - Cautions logements		1 500		28031 - Amort. Etudes		6 322	
16876 - Rembt emprunts SDEER		900		2804131- Amortissement trx Agrippa		8 026	
2031 - Etudes			29 744	280421 - Amort (taux %)		3 600	
Diagnostic énergie bâtiments	14 000			28182 - Amort Matériel transport		4 853	
Amenagt carrefour Maine allain	2 064			28183 - Amort Matériel de bureau et info		172	
7 journaux/bassin corbin/les brandes		13 680		28184 - Amort Mobilier		625	
21534 - Réseau électrification	14 709.74	31 560	46 269.74	28188 - Amort autres matériels		2 038	
2182 - Achat matériel de transport	30 806	-19 000	11 806				
2183 - Achat Matériel bureau et info	1 014.18		1 014.18	041 Opérations Patrimoniales		17 000	17000
2188 - Achat autres matériels	400.14	45 568	45 968.14	1326 - Part SDEER trvx éclairage public		16 000	
Opération 244 - Eglise			33 040	16876 - Part commune trvx		1 000	

				SDEER/emprunt			
2031 - Diagnostic	13 000			10 - Dotations, ...	317 083.15	83 600	400 683.15
21318 - Travaux	5 040	15 000		10222 FCTVA		45 000	
Opération 245 - Bâtiments scolaires			89 050.10	10223 TLE			
21318 - Travaux	2 050.10	81 000		10226 Taxe d'Aménagement		35 000	
2188 - jeux sport écoles		6 000		1068 Excédent Fonctionnement	317 083.15		
Op 247 - Espace intergénérationnel			41 000	165 - Cautions logements		1 500	
2188 - matériels divers		24 000		1641 - Emprunt 2016			71 627
2112 - revêtements	34 000	-17 000		1383 - Subventions en annuités		2 100	
Opération 248 - Travaux de voirie divers			166 000	13 - Subventions diverses	13 589	69 236	82 825
2112- Trvx chemin des potagers		17 000		1321 - Etat - Balayeuse / tracteur		5 000	
2151 - Travaux chemins 2016		149 000		1328 - Agce de l'eau - Balayeuse / Debrous	13 589		
Opération 249 - Acquisitions terrains			9 200	1322 -244 - Région - Diagnostic église		4 026	
2151 - Intégration voirie lotis Tournesols	notaire	1 000		1323 - 245 - Départ- Ecole pasteur		8 300	
2115 - Achat terrain Avenir alizés la gare	notaire + 1 €	1 000		1341 - 245 - DETR - Ecole pasteur		8 300	
2111 -Acq terrains pelletier duval massard (terrains 2800 bornage 900 notaire 1000)		4 700		1323 - 247 - Départ - Espace intergénération.		4 890	
2111 - Acq terrains Brillouet chemin potagers		2 500		1328 - 247 - Député - Espace intergénération.		8 000	
Opération 246 - La Poste			32 800	1328-251 - CAF - trvx+minibus garderie		30 720	
21318 - travaux	8 800	24 000					
Opération 250 - Trvx PMR bâtiments			35 040				
21318 - Travaux		35 040					
Opération 251 - Les aventuriers			54 000				
21318 - Travaux		54 000					
205 - logiciel services tech.		3 360	3 360				
Op 252 - Façade logements St Antoine			18 000				
21318- Travaux		18 000					
	330 672.15	762 808	1 093 480.15		330 672.15	202 078	1 093 480.15

Mme QUÉRÉ-JELINEAU remarque une différence de 14 106 € au programme 2188-« Achat autres matériels » par rapport à la présentation faite en commission. M. FOURRÉ indique qu'il s'agit de l'acquisition de divers matériels pour les services techniques qui avaient été oubliés. Il informe les conseillers que le détail leur sera adressé. Elle précise qu'il s'agit peut-être d'un raisonnement simpliste ou du bon sens paysan, mais vouloir désendetter en contractant un nouvel emprunt ne semble pas être une bonne solution.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 19 voix pour et 3 abstentions adopte le budget principal 2016 de la commune.

BUDGET ANNEXE IMMEUBLE ALIENOR D'AQUITAINE

M. PANNAUD laisse la présidence de la séance à M. PISSIER en vue de la présentation du compte administratif 2015 du budget annexe « Immeuble Aliénor d'Aquitaine ».

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. GIRARD présente le compte administratif.

En fonctionnement, Les recettes se sont élevées à 24 677.00 €
Les dépenses à 40 477.10 €
Résultat de fonctionnement 2015 - 15 800.10 €
Report résultat exercice antérieur + 74 597.08 €
Laissant apparaître un excédent de clôture 2015 + 58 796.98 €

En Investissement, Les Recettes se sont élevées à 4 841.84 €
Les dépenses à 11 086.56 €
Résultat d'investissement - 6 244.72 €
Report résultat antérieur + 632.56 €
Résultat de clôture 2015 : - 5 612.16 €

Restes à réaliser : - Dépenses : 0 - Recettes : 0

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 21 voix pour, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe qui vient de lui être présenté.

Approbation du compte de gestion du Receveur

Le Compte de gestion du receveur est conforme au Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur.

Affectation du résultat :

Le « compte administratif » pour 2015 présentant un excédent de fonctionnement de **58 796.98 €** constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant - **5 612.16 €**, et des restes à réaliser en dépenses de 0.00 €, vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 Décembre 2015 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, il est proposé d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour **5 612.16 €**

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour **53 184.82 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

BUDGET 2016

M. RICHON présente la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **73 584.00 €**.

Dépenses		73 584.00
011	Charges à caractère général <i>Dont 615228 entretien bâtiment</i>	61 630.00 57 630.00
012	Charges de personnel	0.00
65	Autres charges gestion courante	3 050.00
66	Charges financières	100.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
023	Virement à section investissement	0.00
Recettes		73 584.00
70	Produits des services	400.00
75	Autres produits de gestion courante <i>Revenus des immeubles</i>	20 000.00
002	Résultat reporté	53 184.00

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **15 416.16 €**

Dépenses				15 416.16
		Restes à réaliser	Propositions	RAR + propositions
21	Immobilisations corporelles	0.00	7 804.00	7 804.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00	2 000.00	2 000.00
001	Solde reporté		5 612.16	5 612.16
Recettes				15 416.16
1068	Excédent de fonctionnement	0	5 612.16	5 612.16
165	Dépôts et cautionnements	0	2 000.00	2 000.00
021	Virement section fonctionnement		7 804.00	7 804.00

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget Annexe « Immeuble Aliénor d'Aquitaine » 2016.

Modalités pour l'amortissement des immeubles de rapport

M. GIRARD indique que selon l'instruction M14, et conformément aux dispositions des articles L.2321-2 27° et R.2321-1 du CGT, les communes dont la population est supérieure à 3500 habitants sont tenues d'amortir les biens immeubles productifs de revenus, acquis après le 1^{er} janvier 1996. Compte-tenu de cette obligation, il convient de définir les modalités d'amortissement des biens inscrits au compte 2132 « Immeuble de rapport » de l'immeuble Aliénor d'aquitaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, définit comme suit les modalités d'amortissement de l'immeuble de rapport Aliénor d'Aquitaine :

- Inventaire n°001
- Montant à amortir : 234 105.59 €
- Durée : 30 ans (7804 €/an)
- Date de début d'amortissement : 1^{er} janvier 2016

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2016.

PRODUITS IRRECOUVRABLES

- Budget principal

M. GIRARD indique que le Trésorier Municipal a fait savoir qu'il n'a pu recouvrer, au titre des exercices 2010, et 2011, certains produits auprès d'un administré, représentant la somme de **195 €**. Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces produits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'admission en non- valeur des produits précités pour une somme **195 €**.

- Budget Annexe Aliénor d'Aquitaine

M. GIRARD indique que le Trésorier Municipal a fait savoir qu'il n'a pu recouvrer, au titre des exercices 2010 et 2011, des loyers représentant la somme de **580.08 €** et au titre des années 2011 et 2012, des loyers représentant la somme de **1144.46 €**

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces produits pour un montant global de **1 724.54 €**. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'admission en non valeur des produits précités pour une somme globale de **1 724.54 €**.

Les crédits seront inscrits au budget annexe Aliénor d'Aquitaine à l'article 6542-01.

Mme FALLOURD souhaite que le Trésorier indique aux services de la mairie, dès le premier retard de règlement, le nom des personnes en difficulté de paiement afin qu'elles puissent être orientées vers le CCAS.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

CREATION DE SANITAIRES PMR ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ECOLE PASTEUR

M. PANNAUD indique qu'un des objectifs 2016 est la réfection des toilettes et la mise en accessibilité de l'ensemble du rez-de-chaussée de l'École Pasteur afin de répondre aux normes actuelles et de respecter l'AdAP (agenda d'accessibilité programmé).

Le Cabinet d'Architecture BERTHET-ROCHE, demeurant à LES GONDS (17100) 15 Rue des Noyers, a présenté un premier avant-projet sommaire qui s'est avéré trop coûteux par rapport à ce qui lui avait été demandé. Le bloc sanitaire trop important réduisait de manière drastique le préau.

Il a donc réalisé un second projet estimé à **133 900 € HT** soit **160 680 € TTC**, hors études et missions de Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la Santé et Contrôle Technique.

En vue de financer ce programme inscrit au budget, il est proposé de solliciter les subventions nécessaires auprès de la Préfecture au titre de la DETR, auprès du Conseil Départemental au titre des grosses réparations scolaires et auprès de Mme la Députée au titre de la Réserve Parlementaire.

PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

	Aides Sollicitées	Taux	Montant HT
DETR	x	40%	53 560
Autre État (à préciser)			
Conseil Départemental		25%	33 475
Grosses réparations scolaires	X		
Autres:			
Réserves Parlementaires	X	3.74%	5 000
Sous-total 1			
Autofinancement : fonds propres, emprunt		31.26%	41 865
Sous-total 2			
TOTAL H.T.			133 900 €

M. PANNAUD indique que la chronologie des travaux va poser un problème dans la mesure où ils seront réalisés pendant la période scolaire. La cour sud étant inaccessible, la récréation devra être transférée dans la cour Nord. Il y aura de surcroît d'une part le problème du bruit et d'autre part celui des sanitaires du préau qui seront inutilisables.

Le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions nécessaires au financement de l'opération.

MISE EN ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DU CENTRE D'ACCUEIL « LES AVENTURIERS RONSARD »

M. PANNAUD indique qu'en vue de répondre aux normes d'accessibilité actuelles et de respecter l'AdAP (agenda d'accessibilité programmé), il convient de réaliser certains aménagements au centre d'accueil des Aventuriers Ronsard (remplacement des ouvrants, mise en place de signalétique, aménagement d'un cheminement et d'un parking PMR) et d'aménager l'accès au groupe scolaire Ronsard.

Ce projet permet de sécuriser les abords de ces entités en délimitant l'accès des piétons afin de l'isoler du passage des véhicules.

Les services techniques communaux ont réalisé l'esquisse de ce projet dont l'estimation prévisionnelle s'élève à **98 732.90 € HT**.

En vue de financer ce programme inscrit au budget, il est proposé de solliciter les subventions nécessaires auprès de la Préfecture au titre de la DETR, auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

	Aides Sollicitées	Dépense HT subventionnable	Taux	Montant HT
DETR	x	98 732.90	40%	39 493.16 €
Autre État (à préciser)				
Conseil Départemental	X	52 999.90	40%	21 199.96 €
Produits Amendes de police				
Autres: Caisse d'Allocations familiales	X	45 733.00 (travaux garderie)	33.59%	15 360.00 €
Sous-total 1				76 053.12 €
Autofinancement : fonds propres, emprunt		98 732.90	22.97%	22 679.78 €
Sous-total 2				22 679.78 €
TOTAL H.T.				98 732.90 €

Le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions nécessaires au financement de ce projet

ACQUISITION DE TERRAIN – AMENAGEMENT ESPACE INTERGENERATIONNEL

M. PANNAUD indique que dans le cadre de l'aménagement de l'espace intergénérationnel, il convient d'acquérir des parcelles appartenant à M. BRILLOUET cadastrées AZ 135 (253 m²) et AZ 121 (56 m²).

Le service des Domaines a estimé la valeur du m² à 5 €.

Il est proposé au Conseil d'acquérir ces parcelles et d'autoriser le Maire ou le Premier adjoint à signer les actes à intervenir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'EETAA DE SAINTES POUR REMISE DE PRIX

M. PANNAUD informe le Conseil que la traditionnelle remise des prix de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air 722 se déroulera à Saintes le Jeudi 21 Juillet 2016.

Le Commandant de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de Saintes a présenté une demande en vue de l'obtention d'un don afin de financer ces prix.

Pour mémoire, en 2015, le Conseil Municipal avait alloué un don de **170 €** à l'E.E.T.A.A. de SAINTES.

La Commission des Finances propose de reconduire cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'allouer une subvention de **170 €** à l'EETAA de Saintes.

DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ATELIER 10 POUR EXPOSITION ANNUELLE

M. PANNAUD indique que l'ATELIER 10 sollicite une subvention de la Commune en vue de l'organisation de son exposition annuelle qui se déroulera les 23 et 24 Avril prochains.

Pour mémoire, la subvention allouée les années précédentes s'élève à **150 €**.

Il est proposé de reconduire cette somme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition

DEMANDE DE SUBVENTION PAR DEFI RAID AVENTURE

M. PANNAUD fait part au Conseil de la demande présentée par DEFI RAID AVENTURE qui organise le 9 Juillet 2016 la 2^{ème} édition de son raid multisports (trail pédestre, VTT, canoë, tir à l'arc, à la sarbacane et à la carabine).

Une épreuve de course de canoës se déroulera sur la commune de CHANIERES.

Les organisateurs sollicitent, outre l'autorisation d'utiliser le parking du communal et le prêt de 20 barrières, une subvention de **200 €** en vue du financement de la logistique et de la cartographie. L'Association a indiqué qu'en cas de bénéfice, celui-ci serait reversé aux Associations de parents d'Elèves des communes traversées.

M. PANNAUD indique qu'à cette date sont organisés les jeux intervillages à Montils, auxquels Chaniers participe.

La Commission des finances a donné un avis favorable à l'octroi de cette subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de **200 €** à DEFI RAID AVENTURE.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

M. PANNAUD indique que compte-tenu de l'avancement par ancienneté de 2 adjoints territoriaux de 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe au 01.02.16 et 01.07 2016, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs et, par conséquent, de supprimer les 2 postes d'adjoint administratif territorial 1^{ère} Classe correspondants.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification du tableau des effectifs au 15 avril qui se présente comme suit :

1°/ AGENTS PERMANENTS à TEMPS COMPLET	Pourvu	Non pourvu
- 1 Attaché Principal	1	0
- 1 Technicien Principal 2 ^{ème} Classe	1	0
- 1 Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	1	0
- 2 Adjoints Administratifs Territoriaux Principaux 2 ^{ème} Classe	1 au 15.04.2016 1 au 01.07.2016	
- 1 Adjoint Administratif Territorial de 1 ^{ère} Classe	1	0
- 1 Adjoint Administratif Territorial 2 ^{ème} Classe	1	0

- 1 Agent de maîtrise territorial	1	1
- 1 adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	0
- 2 Adjoints Techniques Principaux 2 ^{ème} Classe	1	0
- 10 Adjoints Techniques territoriaux 2 ^{ème} Classe	9	1
- 1 Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1	0
- 1 Adjoint territorial du patrimoine 2 ^{ème} classe	1	0
2°/ AGENTS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	Pourvu	Non pourvu
- 1 Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} Classe à 29.20/35 ^{ème}	1	0
- 1 Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} Classe à 9/35 ^{ème}	1	0
- 1 Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} Classe à 10/35 ^{ème}	1	0

CREATION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) DOMPIERRE/CHANIERES RONSARD

M. PANNAUD explique au Conseil Municipal que suite à l'annonce de la fermeture de la classe unique de l'école de Dompierre sur Charente, une réflexion a été engagée entre SAINT SAUVANT, SAINT BRIS DES BOIS, SAINT CESAIRE, DOMPIERRE SUR CHARENTE et CHANIERES.

A ce jour les conseils municipaux de ST BRIS, ST CESAIRE et ST SAUVANT ont acté un nouveau RPI les réunissant auquel la Commune de DOMPIERRE ne participe pas puisqu'elle a fait le choix de se rapprocher de CHANIERES. Il est proposé de créer un RPI DOMPIERRE-SUR-CHARENTE/CHANIERES RONSARD au 1^{er} Septembre 2016.

Mme NATHIER demande combien d'enfants de Dompierre sont concernés.

M. PANNAUD indique qu'il y aurait environ 12 à 14 enfants pour le RPI SAINT CESAIRE et 5 à 6 enfants pour Chaniers.

M. PANNAUD indique que lors de la dernière réunion de la CDEN, il a été constaté une baisse du nombre d'enfants scolarisés en primaire (384 enfants en moins au niveau de la Charente-Maritime). LA ROCHELLE et ROYAN ferment une classe à la rentrée de septembre 2016 et il en sera de même en 2017 pour SAINTES et ROCHEFORT.

Mme NATHIER demande ce qu'il en est de l'ouverture des classes par zone prioritaire pour les enfants de moins de 3 ans.

M. PANNAUD répond que l'Etat fait perdurer ce dispositif à l'école Jean Jaurès à Saintes.

Mme GRELET indique que les effectifs de ces classes ne doivent pas dépasser 25 élèves.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande si la capacité d'accueil de la garderie « Les Aventuriers » sera suffisante. M. PANNAUD indique que compte tenu du nombre d'enfants de Dompierre, cela ne devrait pas poser de problème.

Mme NATHIER demande si une dérogation sera nécessaire pour les enfants allant sur le RPI de Saint CESAIRE. M. PANNAUD répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris acte des décisions des conseils municipaux des communes de SAINT SAUVANT et DOMPIERRE-SUR CHARENTE de mettre fin à leur Regroupement Pédagogique Intercommunal au 31 Août 2016 ;

Après avoir pris acte de la décision des conseils municipaux de SAINT BRIS DES BOIS, SAINT CESAIRE et SAINT SAUVANT de créer un nouveau Regroupement Pédagogique Intercommunal à deux sites ;

Après avoir pris acte de la décision du conseil Municipal de DOMPIERRE-SUR-CHARENTE de se rapprocher de CHANIERES ;

Donne un avis favorable à la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal entre la Commune de DOMPIERRE-sur-CHARENTE et l'Ecole Ronsard de CHANIERES.

QUESTIONS DIVERSES

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT AU CONTRAT LOCAL DE SANTE

M. PANNAUD indique que la communauté d'Agglomération de Saintes a souhaité s'engager avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) sur son territoire.

Le Contrat Local de Santé propose un pilotage partenarial sur les différents champs : prévention et promotion de la santé, l'accès à la prévention et aux soins et de l'accompagnement médico-social de la population.

Dans le cadre de la mise en place du Contrat Local de Santé, plusieurs thèmes prioritaires ont été dégagés, dont la prévention et la promotion en santé mentale.

Cet axe se décline en plusieurs types d'actions :

- Renforcer les réseaux d'acteurs autour des enjeux de la santé mentale
- Prévenir le risque suicidaire
- Prendre en charge les souffrances psychosociales

Par conséquent, il convient de désigner un élu référent chargé de suivre ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme élu référent du Contrat Local de Santé, Mme Anne-Marie FALLOURD, Adjointe en charge des affaires sociales.

ACCA DE CHANIER : DEMANDE DE LA GARANTIE DE LA COMMUNE POUR LA LOCATION D'UN LOCAL

M. PANNAUD indique au Conseil Municipal que l'ACCA de CHANIER était à la recherche d'un local pour pouvoir y exercer ses activités.

M. Christian TARDY a accepté de louer à l'ACCA de Chaniers un local de 125 m² situé au Taillis (ancienne stabulation) pour un loyer annuel de 100 €.

L'ACCA demande à la Commune de bien vouloir se porter garant dans le bail de location, d'une durée de 12 ans, à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la Commune se porte garante en cas du non paiement du loyer par l'ACCA et mandate le Maire pour signer les pièces nécessaires.

Mme FALLOURD indique qu'une autre association de Chaniers, le CAC, recherche un local pour pouvoir y entreposer des livres.

ORGANISATION DU SALON DU LIVRE – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE

M. PANNAUD indique qu'en vue de l'organisation du prochain Salon du Livre, prévu les 1er et 2 avril 2017, il convient d'entériner la composition de la commission en charge de cette manifestation.

Celle-ci accueille, outre les conseillers municipaux, des membres extérieurs au Conseil qui se sont montrés actifs lors des précédents salons.

Conseillers municipaux

Mmes GRELET Annie, MONTALESCOT Eveline, MM. HANNIER Jean-Yves, PISSIER Gérard, NORMAND Jean-Pierre.

Membres extérieurs au Conseil

Mme MONGET Corinne, MM. ALONSO Jean-Paul, ROBIN Christian, GODARD Jean-Michel, COUCOU Francis, JOUHANNET Alain.

Mme VEDRENNE Béatrice, responsable de la médiathèque.

Le Conseil Municipal, entérine la composition de la commission « Salon du livre » qui vient de lui être présentée.

COMMISSION POUR SITE INTERNET

M. PANNAUD rappelle la nécessité de mettre à niveau le site Internet de la Commune, qui est, sur le plan technique, dépassé puisqu'il ne fonctionne qu'avec du matériel obsolète.

Il indique qu'il a consulté 3 sociétés :

- Sté Raccourci qui a élaboré le site de Chaniers et qui développe par exemple celui de l'Office du tourisme de La Rochelle ;
- Réseau des Communes qui a réalisé les sites de Courcoury et Les Gonds
- Soluris (Ancien syndicat Informatique)

Il souhaite qu'une commission soit créée afin de travailler avec les professionnels consultés.

Il propose que des personnes extérieures au Conseil soient associées à cette commission afin qu'elles partagent leurs compétences en la matière.

Souhaitent participer à cette commission :

M. PANNAUD, M. DUVAL, M. MOINET, M. PISSIER, membres du conseil municipal

Le Conseil Municipal, entérine la composition de la commission « SITE INTERNET ».

DELEGUES CDA A LA SAINTONGE ROMANE

M. PANNAUD indique que dans le cadre du renouvellement des délégués de la Communauté d'Agglomération au Comité Syndical du Pays de Saintonge Romane et du vote de la délibération au prochain Conseil Communautaire du jeudi 14 avril, il lui a été demandé de confirmer que les délégués titulaires et les délégués suppléants de la commune seront toujours Eric PANNAUD, Caroline QUERE-JELINEAU, Anne-Marie FALLOURD et Jean-Luc GRAVELLE.

M. PANNAUD précise que les délégués de la CDA au comité syndical doivent être des conseillers communautaires.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique que les conseillers municipaux ont la possibilité de participer aux commissions de la CDA.

M. PANNAUD précise qu'il s'est opposé à la décision de limiter la participation d'une personne par commune dans les commissions. La liste des commissions de la CDA sera adressée aux conseillers.

M. RICHON indique que dans le cadre de l'enquête publique sur le SCOT, il est dommage que le commissaire-enquêteur ne fasse pas de permanence dans les communes alentours.

SYNDICAT DES EAUX : Délégation Service Public AEP ET ASSAINISSEMENT

M. PANNAUD indique que lors de la réunion de la Commission Territoriale de Saintes-Est du Syndicat Départemental des eaux, il a été rappelé les échéances des contrats d'eau potable et d'assainissement.

Le contrat d'affermage d'eau potable couvrant le périmètre de l'ancien Syndicat Intercommunal AEP de Chaniers, arrive à échéance le 31.12.2017.

En assainissement collectif, sur ce même périmètre, l'échéance diffère selon les communes :

Dompierre-sur-Charente : 30.06.2017, Rouffiac : 31.12.2017, Chaniers : 30.06.2018, Saint Sever de Saintonge : 31.12.2017
Les Gonds et Courcoury : 31.12.2022, Salignac-sur-Charente : 31.12.2022, Chérac : 31.12.2024, Fontcouverte : 31.12.2026.

Les services AEP et assainissement sont exploités par VEOLIA.

Deux modes d'exploitation sont envisageables : l'exploitation en régie par la RESE (Régie d'Exploitation des Services de l'Eau) ou la D.S.P. (Délégation de service Public).

La RESE a un prix voté par le Comité Syndical alors que pour la DSP, l'évolution des prix est prévue au contrat.

En ce qui concerne l'eau potable, le Syndicat des Eaux va lancer une DSP pour les dix communes pour un contrat démarrant au 1^{er} juillet 2018.

En ce qui concerne l'assainissement, il lancera une DSP au même organisme pour les communes de Chaniers, Dompierre-sur-Charente, Rouffiac, et Saint Sever ce qui nécessitera de prolonger par avenant jusqu'au 30.06.2018 les contrats de Dompierre-sur-Charente, Rouffiac, et Saint Sever.

Mme NATHIER demande quel délai aura la Régie pour reprendre la gestion. M. PANNAUD indique que cette question a été posée au syndicat des Eaux et il lui a été indiqué que dans le cas d'un changement de mode de gestion, il est prévu que le personnel soit transféré ; cette étape demande habituellement un délai de prolongation du contrat en cours.

M. PANNAUD précise que si le résultat de la consultation n'est pas favorable, il sera possible de signer avec la Régie.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

Mme NATHIER revient sur la subvention allouée à l'EETAA de Saintes en vue de la remise des prix. Elle demande pourquoi la Commune ne ferait pas pareil en faveur des enfants de CM2, à la fin de leur scolarité à l'Ecole primaire.

M. MOINET souligne que l'EETAA est représentée à chaque cérémonie se déroulant sur Chaniers. M. PANNAUD rappelle la liaison forte unissant Chaniers et l'EETAA depuis de très nombreuses années dans le cadre du lien Armée-Nation.

M. GRAVELLE fait remarquer qu'une remise des prix risque de ne pas avoir grand succès ; il rappelle que treize jeunes ayant atteint leur majorité ont été conviés à la cérémonie de la Citoyenneté, le 1er Avril dernier, en vue de la remise de leur carte électorale et du livret de citoyenneté. Aucun n'a répondu à cette invitation.

Mme ALIGANT rappelle que du temps de sa scolarité, les prix étaient remis à chaque fin d'année scolaire au cours d'une grande fête organisée sur le communal.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU ajoute qu'il s'agit de symboliser le départ des enfants entrant en 6^{ème}.

M. PANNAUD demande à la Commission scolaire de traiter cette question.

M. RICHON fait remarquer que depuis que la télévision est passée en HD, on ne reçoit pas toutes les chaînes. M. MOINET indique qu'il faut faire une nouvelle recherche de chaînes pour les téléviseurs connectés aux relais de Planvieux ou Saintes. Plusieurs jours sont nécessaires avant que le système soit mis en place.

M. DUVAL informe le Conseil que 4 lycéens du Lycée Bernard Palissy ont participé aux Olympiades des Sciences de l'Ingénieur et participeront à la finale devant se dérouler à RUEIL-MALMAISON. Ces jeunes sont issus de Berneuil, Chaniers, Dompierre et Saintes.

M. DUVAL précise que le Lycée ne demande aucune subvention de la Commune car il reçoit l'aide de sponsors.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande où en est le dossier MHR RECUPERATION. Une pétition a été faite par rapport au problème de circulation en raison de l'interdiction des poids-lourds à Fontcouverte.

M. PANNAUD indique qu'il a reçu les personnes du secteur dont il a entendu les doléances.

L'enquête publique a eu lieu en même temps que les travaux du rond-point ; la DIRA a stocké de la terre sur la zone des Brandes ce qui a entraîné de trop nombreuses rotations de camions ; cela n'a fait que rajouter à l'exaspération des riverains.

Les panneaux de limitation à 30 km/h ont été repositionnés ainsi que les pancartes « Chevaux ». Le radar pédagogique va être installé afin de tenter de limiter la vitesse des véhicules.

M. PANNAUD précise que sur le dossier d'impact ne figurait pas le village de Chez Chassériaud. L'enquête publique sert à faire valoir les droits de chacun. Le préfet a un délai de 2 mois pour statuer sur cette installation classée.

M. PANNAUD n'a actuellement aucun renseignement sur ce dossier.

CHANIERES FETE LES JARDINS : Mme ALIGANT rappelle que cette manifestation se déroulera le 24 Avril prochain et qu'elle accueillera 32 exposants, diverses animations avec les associations « Etoile'Clown », « Joue La Rue », « Les Oreilles Rouffiacaises », et le spectacle « Wangy et Compagnie »

La séance est levée à 23 h 15

Le secrétaire de séance,

Philippe DUVAL